

S.I.V.O.S.A.S.

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt /st Sulpice

Siège social : Mairie d'Abbecourt- 60430

Tel : 09.62.60.44.03

sivosas@orange.fr

Compte rendu de la réunion du 12 juin 2020

1/ Installation du Conseil Syndical

L'an deux mille vingt, le douze juin à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L2121-7 et L 2122-8 par renvoi de l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt saint Sulpice (SIVOSAS)

Étaient présents les délégués suivants :

Commune d'Abbecourt :

Titulaires : DELUCHEUX Claudine, GOSSARD Brigitte, TASTAYRE Patrick, BONTEMPS Christophe

Suppléants : THOMAS Ginette, NIQUET Hélène, LE GAL Michel

Commune de Saint Sulpice :

Titulaires : LEOURIER Aurélie, MODIQUET Noëlle, DOUCHET Olivier, DENICOURT Damien

Suppléants : FLECHY Delphine, FAVINO Cécile, GAVOIS Céléna, POESSEL Romain

Absents : CHARBAULT Sébastien, suppléant d'ABBECOURT

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr BAUX Christian, Président, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus installés dans leurs fonctions

Mme DELUCHEUX Claudine a été désigné(e) en qualité de secrétaire

II - Election du (de la) président(e)

Mr LE GAL Michel, doyen de l'assemblée, a pris la présidence de l'assemblée, il a procédé à l'appel nominal des délégués titulaires du comité, a dénombré 8 délégués présents et a constaté que la condition de quorum était remplie

Il a ensuite invité le comité à procéder à l'élection du (de la) président(e). Il est rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret

et à la majorité absolue parmi les membres du comité. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Mr BONTEMPS Christophe et Mme MODIQUET Noëlle

Chaque délégué titulaire, à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni. Le président l'a constaté sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 8
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 8
- e. Majorité absolue : 5

NOM et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
DOUCHET Olivier	8	huit

Mr DOUCHET Olivier a été proclamé président et a été immédiatement installé.

III – Election du (de la) vice-président(e), du (de la) secrétaire et du membre

Sous la présidence de Mr DOUCHET Olivier élu président le comité a été invité à procéder à l'élection du (de la) vice-président(e) du (de la) secrétaire et du membre. Il a été rappelé que les modalités sont les mêmes que pour l'élection du président

a/ Election du (de la) vice-président(e)

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 8
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 8
- e. Majorité absolue : 5

NOM et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
TASTAYRE Patrick	8	huit

Mr TASTAYRE Patrick a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé

b/ Election du (de la) secrétaire

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 8
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 8
- e. Majorité absolue : s

NOM et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
DELUCHEUX Claudine	8	huit

Mme DELUCHEUX Claudine a été proclamée secrétaire et a été immédiatement installée

c/ Election du membre

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 8
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 8
- e. Majorité absolue : 5

NOM et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
MODIQUET Noëlle	8	huit

Mme MODIQUET Noëlle a été proclamée membre et a été immédiatement installée

2/ Fixation du taux d'indemnité du Président et du Vice-Président

A compter du 13 juin 2020, le conseil syndical décide de fixer le montant des indemnités comme suit :

Président : 12,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vice-Président : 4,65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

3/ Autorisation de poursuites en recouvrement et contentieux au trésorier payeur

Le comité autorise Monsieur GOSSANT Erick, trésorier de Neuilly en Thelle, à recourir envers les redevables défaillants à tout type d'opposition à tiers détenteur et aux différentes procédures civiles d'exécution.

Le Président conserve la faculté de notifier au trésorier une suspension de poursuites sur un titre et un débiteur donné.

4/ Divers

MM DOUCHET et MELIQUE ont vivement remercié Monsieur BAUX et Madame EVAIN pour le travail fourni et leur dévouement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Président

Olivier DOUCHET

La secrétaire de séance

Claudine DELUCHEUX

